

Le *Bulletin* est publié par le conseil de la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick pour renseigner les membres de la Corporation sur ses activités et sur celles de la CTINB et diffuser toute nouvelle susceptible d'intéresser les membres associés aussi bien que les membres agréés.



The *Newsletter* is published by the Corporation of Translators, Terminologists and Interpreters of New Brunswick Board to keep Corporation members informed of its activities and those of the Corporation. It presents all news likely to be of interest to both associate and certified members.

Dans ce numéro/In this Issue

Conseil 2005-2006/2005-2006 Board
Mot de la présidente/President's Message

Conseil 2006-2007

Nous vous présentons les membres du Conseil 2006-2007 de la CTINB.

Présidente : Martine Cantin
Première vice-présidente : Pascale Bergeron
Deuxième vice-présidente : Sonia Mallet
Trésorier : Alain Otis
Secrétaire : Mathieu Beauregard
Représentante des membres associés : Karine Landry-Crossman

Mot de la présidente

Je suis heureuse de me retrouver encore une fois à la tête de la CTINB même si, je dois l'admettre, ce n'était pas dans mes intentions. En effet, j'avais décidé de ne pas me représenter cette année. Après tout, j'ai déjà été présidente pendant deux ans. Je crois que la Corporation a besoin de sang neuf au moins tous les deux ans. Malheureusement, mes efforts pour trouver un remplaçant ont été vains. Ce n'est pas que le travail soit très exigeant, c'est que nous sommes tous et toutes fort occupés, avec le travail, la famille, les divers comités... et la vie qui va.

Je crois toutefois que si chacun des membres de la Corporation consacrait deux années de son temps comme bénévole, pas nécessairement au sein du conseil, mais à d'autres tâches (rédaction et traduction par exemple), le travail serait allégé pour tous et toutes, et les services offerts seraient encore meilleurs.

Remarquez que si la Corporation est en aussi bonne situation financière et qu'elle peut offrir de la formation à si bas prix – voire gratuitement – et organiser toutes sortes d'activités, c'est parce que de nombreux membres sont déjà passablement généreux de leur temps et qu'ils croient en leur Corporation en payant leur cotisation chaque année. Il suffirait que les membres qu'on ne voit pas trop souvent sortent de l'ombre pour que tout aille encore mieux, et qu'on puisse compter parmi nos membres tous ceux et toutes celles qui exercent les professions visées au Nouveau-Brunswick.

2006-2007 Board

We introduce the members of the 2006-2007 CTINB Board.

President: Martine Cantin
First Vice-President: Pascale Bergeron
Second Vice-President: Sonia Mallet
Treasurer: Alain Otis
Secretary: Mathieu Beauregard
Associate Members Representative: Karine Landry-Crossman

President's Message

I am very pleased to have been elected as President of the CTINB once again even though I have to admit this was not part of my plans. In fact, I had decided not to run for the presidency this year. After all, I have been President for two years. I think that the Corporation needs some new blood every two years. Unfortunately, my efforts to find a replacement were unsuccessful. The job to be done is not that demanding, but we are all very busy with our work, our family, our various organizations, and life in general.

However, I think that if each and every member of the Corporation volunteered at least two years, not necessarily sitting on the Board, but doing other tasks (writing or translating for example), this would lighten everyone's workload and make the services offered even better.

It is true that the Corporation is in such good financial shape and able to offer training at such a low cost – even free – and to organize all sorts of activities because many members are quite generous of their time and show belief in their Corporation by paying their annual membership fees. If members we seldom hear from were to crawl out of the dark, everything would be a lot better though. It would also be great to recruit all the translators and interpreters who practise in New Brunswick.

En tous les cas, chapeau aux nombreux membres qui donnent si généreusement de leur temps!

Les cotisations...

Au sujet des cotisations, nous avons eu à nous occuper, au cours de l'exercice 2005-2006, de dossiers de membres agréés qui ont quitté la Corporation pendant plusieurs années et souhaitent la réintégrer à titre de membres agréés.

Je voudrais préciser que les Règlements administratifs de la Corporation sont très clairs à ce sujet : « *Tout membre qui n'acquitte pas les droits prescrits (...) dans les 60 jours de l'échéance est réputé avoir démissionné et est radié du registre.* » Pour réintégrer la Corporation, les Règlements administratifs sont aussi clairs : « *Tout membre démissionnaire peut être réintégré aux conditions suivantes :*

a) dans les trois ans ou moins suivant la date où la démission a pris effet (acquitter les arriérés de cotisation); b) plus de trois ans après la date où la démission a pris effet : satisfaire aux conditions d'admission ou d'agrément, selon le cas. »

Les cotisations à la Corporation sont très peu élevées si on les compare aux cotisations des autres professions et des autres associations professionnelles de traducteurs et traductrices au Canada. Il est donc important pour chacun de demeurer membre en règle pour conserver son titre et ses privilèges.

Martine C. Cantin

Meilleurs vœux!

Le Conseil profite de cette veille du temps des fêtes pour vous souhaiter à tous et à toutes un heureux temps des fêtes. Santé et paix en 2007!



Congratulations to the many members who are so generous with their time!

Membership fees...

As regards membership fees, in 2005/2006, the Board had to take care of a few cases of certified members who had left the Corporation for several years and wished to join again as certified members.

I want to point out that the CTINB bylaws are very explicit: "Any member who fails to pay the prescribed fees (...) within 60 days of the due date shall be deemed to have resigned and shall be removed from the register." The bylaws also state explicitly that to rejoin the Corporation: "(...) any member who has resigned may be reinstated under the following conditions: (a) within three years of the date on which the resignation became effective: upon payment of back dues; (b) beyond three years of the date on which the resignation became effective: upon meeting admission or certification requirements, as the case may be."

Corporation membership dues are very low in comparison to those of other professions and other translators' associations in Canada. It is therefore important for each and every member to remain in good standing to retain their title and privileges.

Martine C. Cantin

Seasons Greetings!

With the festive season just around the corner, the Board wants to wish everyone of you a very Merry Christmas and Health and Peace for 2007!